

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

- **A effectué** le bilan de la concertation et **arrêté** le projet de révision n° 4 du PLU,
- **A autorisé** Madame le Maire à procéder à la signature du compromis de vente des parcelles cadastrées en section AH sous les numéros 104, 105, 106 et 107, sises au lieu-dit « la Creusaz »,
- **A fixé**, pour les consommations enregistrées à partir du 01.08.2017, le montant de la redevance commune incluse dans le prix de vente de l'eau potable à 1 euro 31 par m3 (contre 1 euro 28 précédemment) afin d'appliquer un tarif identique à celui pratiqué par la Ville d'Evian conformément à la convention passée avec cette Commune.
- **A décidé** de reconduire les tarifs du transport scolaire, du Temps d'Activités Périscolaires et **a instauré** des tarifs pour le service de la cantine scolaire tout en **précisant** qu'un dégrèvement de moitié, accordé aux familles à faibles revenus, serait à nouveau consenti pour l'année scolaire 2017/2018.
- **A approuvé** la gratuité, par les mères de famille de la Commune, au repas qui leur est proposé, **a fixé** à 15 euros le montant de la participation des mamans aux promenades et **a précisé** que les accompagnateurs seraient admis dans la limite des places disponibles moyennant le coût réel de la prestation,
- **A décidé** de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, **a adopté** le cahier des charges et **a sollicité** l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics «Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages».

En fin de séance, le Conseil Municipal,

- **A été convié** à différentes réunions et manifestations prochainement organisées,
- **A engagé** une réflexion sur la demande de démolition de la villa « le Mont Charmeur » située dans la résidence « Ex Votto », avenue d'Abondance.